

Communiqué de presse

Loire Atlantique

Département de Loire-Atlantique

Hôtel du Département

3, quai Ceineray – CS 94109 - 44041 Nantes cedex 1

loire-atlantique.fr

Le 4 février 2020

La première phase va nécessiter une fermeture complète pendant 7 mois

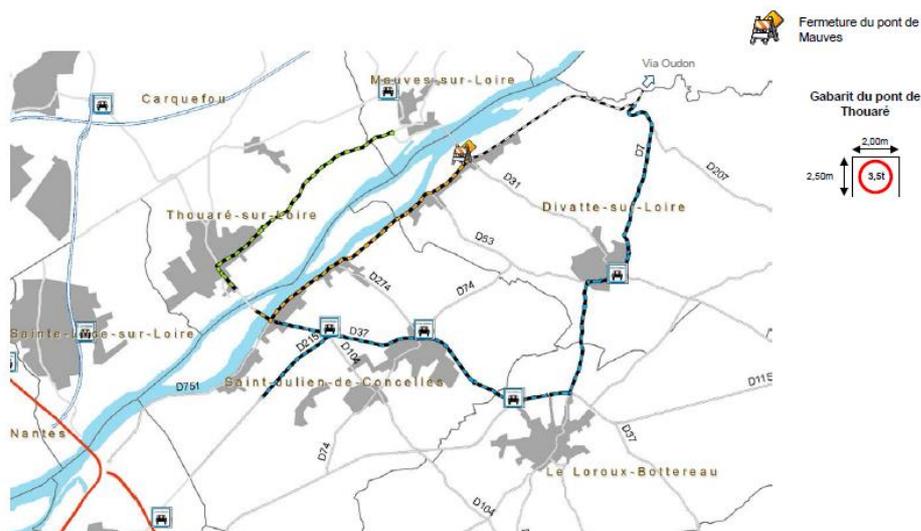
Ponts de Mauves : début du chantier et fermeture à partir du lundi 17 février

Le Département de Loire-Atlantique va démarrer, le lundi 17 février, le chantier de réhabilitation des ponts de Mauves-sur-Loire, construits à la fin du XIX^e siècle et qui voient passer aujourd'hui environ 4 500 véhicules par jour sur la RD 31.

A partir du 17 février et jusqu'au lundi 21 septembre, les ponts seront complètement fermés à la circulation : la traversée de la Loire ne sera plus possible entre Mauves-sur-Loire et Divatte-sur-Loire.

Des déviations seront mises en place, avec notamment un transit par les ponts de Thouaré-sur-Loire et d'Oudon/Champocéaux.

L'utilisation des transports collectifs (covoiturage et lignes du réseau régional Aleop) est évidemment encouragée pour limiter le nombre de véhicules en circulation.



Le Département va, par ailleurs, proposer des mesures d'accompagnement :

- **Installation de feux de signalisation dynamiques** pour fluidifier la traversée des ponts de Thouaré-sur-Loire aux heures de pointe.
- **Veille sur les conditions de circulation en temps réel** avec, par exemple, la mise en place de bornes Bluetooth sur les ponts de Thouaré-sur-Loire.

Dans ce cadre, **des perturbations sont à prévoir dès la semaine prochaine sur les ponts de Thouaré-sur-Loire :**

- **La circulation des véhicules se fera sur une seule voie sur le pont du Haut-Village, qui se trouve au sud (côté-Saint-Julien-de-Concelles), les lundi 10, mardi 11 et mercredi 12 février, entre 9h30 et 16h.**

Afin de limiter le plus possible la gêne éventuelle, cette circulation alternée interviendra en journée, en dehors des heures de pointe.

Sept mois de fermeture pour la première phase de travaux

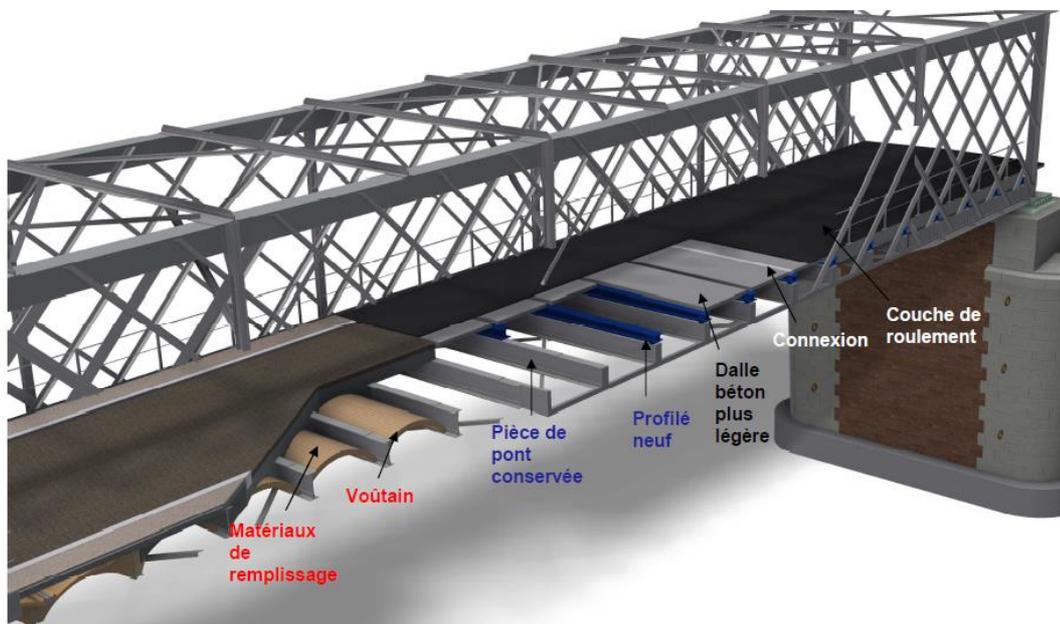
Le programme de réhabilitation des ponts de Mauves-sur-Loire conduit par le Département va nécessiter un investissement de **23 M€** et va s'étaler sur une durée totale de **quatre ans**.

Le chantier sera décomposé en deux grandes phases :

- Interventions sur les **tabliers et passerelles** dans un premier temps.
- Interventions sur les **fondations** pour finir.

La première phase va nécessiter la **fermeture des deux ponts pendant sept mois, du lundi 17 février au lundi 21 septembre**.

Pour remédier à des problèmes de corrosion, **les poutres métalliques** situées sous les chaussées devront notamment être renforcées. Les chaussées actuelles seront entièrement détruites et remplacées par des dalles béton beaucoup plus légères.



Les **charpentes métalliques** seront, elles, intégralement remises en peinture (de couleur bleue pigeon, comme pour les ponts de Thouaré-sur-Loire).

Cette première phase sera aussi marquée par la **réalisation de quatre passerelles** (une de chaque côté des deux ponts) **en encorbellement pour la traversée des cyclistes et piétons**.

La seconde phase du programme de réhabilitation permettra de **conforter les fondations des ouvrages d'art** : les restrictions à la circulation devraient alors rester limitées.

A l'issue des travaux, les ponts de Mauves-sur-Loire seront accessibles aux véhicules pesant **jusqu'à 8 tonnes** (la limitation est aujourd'hui de 3,5 tonnes).

Le Grand pont et le pont de la Pinsonnière

La ligne des ponts de Mauves-sur-Loire est constituée de deux ouvrages, **construits entre 1878 et 1882** et séparés par une levée de terre longue de 280 m :

- **Le Grand pont**, situé sur les communes de Mauves-sur-Loire (rive droite) et de Divatte-sur-Loire, franchit le bras principal de la Loire au nord sur une longueur de **482 m**. Il compte **11 travées**.
- **Le pont de la Pinsonnière**, situé sur la commune de Divatte-sur-Loire, franchit le bras mort de la Loire côté sud sur **90 m** de longueur. Il compte **deux travées**.

Les deux ouvrages sont des ponts métalliques de type « pont cage », une structure qui limite leur niveau de service en termes de gabarit et de résistance.

Une évolution préoccupante des dégradations

Le Département a placé la ligne des ponts de Mauves-sur-Loire **sous surveillance renforcée depuis 2002**. Les principales pathologies sur les ouvrages sont liées à leur conception propre :

- **Dégradation avancée des voutains en briques** : des plaques ont été posées sous la chaussée en 2014 et de filets anti-chute de briques installés en 2015.
- **Corrosion avancée des pièces de pont**.
- **Corrosion généralisée de la charpente métallique**, qui conduira au décapage complet du métal dans le cadre du programme de réhabilitation.
- **Tassement de certaines fondations sur pieux en bois** (une cavité a dû être comblée sous une pile en 2014), qui nécessitera des travaux de confortement.

Un important programme de réhabilitation

Le programme de travaux conduit par le Département a pour objectif de **garantir la durabilité et la sécurité des ouvrages**. Il va également permettre d'améliorer la **traversée de la Loire par les cyclistes et les piétons** grâce à la **création de passerelles**. Le programme de travaux comprend :

- Le **confortement des fondations** et la **reconfiguration des protections au pied des appuis**.
- Le **remplacement du hourdis existant** (voutains de briques et dalles en béton) **par un tablier neuf en béton fibré à ultra haute performance (BFUP)**, déjà utilisé pour la réhabilitation du Grand pont de Thouaré-sur-Loire.
- La **réhabilitation des appareils d'appuis**.
- La **réparation de la charpente métallique**.
- La **réfection complète de la protection anticorrosion avec une remise en peinture** de la même teinte bleue que celle des ponts de Thouaré-sur-Loire.
- La **création de passerelles en encorbellement** de 2 m de largeur utile de chaque côté des ouvrages pour le **passage des cyclistes et des piétons**.
- Les aménagements spécifiques de **raccordement des passerelles aux cheminements terrestres** en bouts de ponts.

Le budget prévisionnel de l'opération est estimé à **23 M€**, financés par le **Département (19,7 M€)** et **Nantes métropole (3,3 M€)**, avec la participation de **l'Etat** pour les passerelles dédiées aux déplacements doux. Une subvention de la **Région des Pays de la Loire** est également espérée pour la réalisation de ces passerelles.